



Guide Technique Conseils Béton d'enrobage **CIMFLUIDE**

CIMFLUIDE : dénomination commerciale est un béton C20/25, béton de dalle au sens du DTU 26.2.

INFORMATIONS GENERALES SUR LES SUPPORTS

Les supports sur lesquels sera coulé le béton d'enrobage devront avoir la capacité de supporter la surcharge.

Il incombe au client de s'assurer de la stabilité de la structure.

Les charges permanentes seront augmentées de 2000kgs au m³, soit 22 kilogrammes par centimètre d'épaisseur.

Supports

CIMFLUIDE sera coulé sur des supports en béton ou en bois qui devront répondre aux exigences de leurs normes (nous consulter pour de plus amples détails).

NOTA : pour les planchers en bois, il faudra s'assurer du maintien de l'aération de la structure bois par la sous face du plancher.

CIMFLUIDE est destiné aux planchers chauffants, rafraichissants ainsi qu'aux planchers électriques.

TRAVAUX PREPARATOIRES

Conseils sur notre site Internet, onglet « conseils » :

www.protec-beton.com/conseils-pratiques

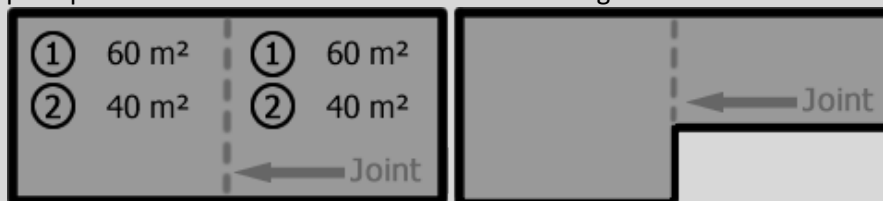
JOINTS

Joint de retrait ou fractionnement.

Ils sont réalisés lors du coulage par incorporation dans la chape et seront soit noyés dans la chape ou arasés.

Ces joints seront réalisés :

- pour plancher chauffant tous les 40m² ou une longueur maximale de 8mls



① Sans plancher chauffant

② Avec plancher chauffant

COULAGE

Visualisez notre film sur notre site Internet, onglet « chapes »
www.protec-beton.com/choisir-sa-chape

CONDITIONS NECESSAIRES POUR LE COULAGE

L'ensemble des locaux devront être étanches aux courants d'air. Ceci est **extrêmement important**. En cas d'ensoleillement, il faudra prévoir de fermer les volets ou avec un polyane recouvrir des fenêtres.

Prévoir une arrivée d'eau pour le nettoyage des outils.

PRESSION DES TUYAUX DU PLANCHER CHAUFFANT

Ils seront obligatoirement sous pression soit avec de l'eau chaude ou avec de l'air. L'eau dans les tuyaux même une fois la maison habitée ne devra jamais gelée.

MISE EN SERVICE APRES LE COULAGE

Laisser fermer pendant 72 heures.

Après 72 heures, ouvrir l'ensemble de la maison pendant 10 minutes pour évacuer l'humidité ambiante et refermer.

Eviter les courants d'air pendant 7 jours en maintenant fermées vitres et fenêtres.

Circulation pédestre après 3 jours.

Circulation des corps de métiers après 7 jours.

Il faudra éviter de poser directement sur le sol des objets (plaque de plâtre) afin de permettre un séchage régulier.

QUAND PEUT-ON MARCHER SUR LA CHAPE ?

	Ciment
Circulation pédestre	3 jours
Circulation pour travaux	7 jours
Ventilation après	3 jours

PONÇAGE

Un ponçage, non nécessaire, peut être effectué après 3 à 5 jours.

ELECTRICITE

220 Volts pour la ponceuse.

SECHAGE DE LA CHAPE

Le taux d'humidité du béton d'enrobage avant la pose du revêtement devra être conforme à celui indiqué par les documents relatifs au revêtement de sol.

A titre indicatif, une chape d'une épaisseur de 5 cm :

Taux d'humidité du béton d'enrobage	Durée de séchage
4,5 à 5%	7 jours
4%	15 jours
3%	28 jours

Taux indiqué pour une température de 20°C et 65% d'humidité relative et une ventilation des locaux.
Taux d'humidité de la chape requis maximum avant pose de :

- carrelage : 4,5%
- parquet, PVC : 3%

Un test d'humidité de la chape peut être réalisé pour s'assurer du séchage de la chape. Voir avec le poseur du revêtement de sol.

SECHAGE DE LA CHAPE CIMFLUIDE

Le séchage sera identique à celui d'une chape traditionnelle . Voir rubrique taux d'humidité pour plus d'informations.

MISE EN CHAUFFE

IMPERATIVE AVANT LA POSE DU REVETEMENT DE SOL

Cette opération peut être effectuée au plus tôt 15 jours après la réalisation de la dalle dans le cas d'une dalle en béton. La mise en chauffe est obligatoire.

La première mise en chauffe commence avec un fluide à une température comprise entre 20°C et 25°C qui doit être maintenue pendant au moins trois jours. Ensuite, la température maximale de service doit être atteinte par palier de 5°C par jour et maintenue pendant au moins quatre jours supplémentaires, puis faire redescendre par palier de 10°C par jour.

Plancher chauffant électrique :

- Après trois semaines, mise en chauffe, pour la programmation de chauffe voir avec votre électricien car la méthodologie de chauffe peut être différente selon les systèmes.
-

NOTA : tous les planchers chauffants seront éteints lors de la pose du revêtement de sol.

REPARATION DES FISSURES EVENTUELLES

En cas de fissures elles seront traitées de la manière suivante :

- Rainurage perpendiculairement à la fissure avec une scie de sol
- Pose d'agrafes en métal posées dans de la résine époxy

POSE DES REVETEMENTS DE SOL

CIMFLUIDE n'est pas destiné à rester apparent.

Un revêtement de sol sera appliqué après la pose de la chape. Les différents revêtements de sol devront être posés selon les règles de mise en œuvre.

Pour les carrelages, nous recommandons l'emploi des colles souples avec l'application au préalable d'une couche de primer.

Voir avec votre fournisseur, colle conseillée voir en fonction du séchage. De même pour les parquets, revêtement PVC

CARRELAGE

BANDE PERIPHERIQUE : IMPORTANT

La bande sera arasée une fois le carrelage posé avant la pose de la plinthe. Aucun revêtement de sol ne doit être en contact avec un mur. Un joint souple sera à placer sous la plinthe. (voir pages conseils sur le site internet)

PRIMER

Produit à base d'eau destiné à fermer la porosité de la chape et éviter une absorption d'eau de la colle par la chape.

DIMENSION DES CARREAUX

Pour les dimensions supérieures à 600 x 600, changement de technologie de pose de la chape.
Nous consulter

COLLE

Utiliser de préférence des colles souples des sociétés PCI, Cegecoll, Keracoll et Mapei.
Pour les planchers chauffants, il faudra tenir compte de la période de chauffe.

JOINT DE RETRAIT

Il faudra reporter les joints de la chape dans le carrelage. Le carrelage sera mis en œuvre selon les DTU s'y afférant. La réglementation prévoit la réalisation de joints de fractionnement. Ces joints pourront être réalisés de manière à ne pas avoir de découpes inesthétiques. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement à ce sujet.

Retrouvez plus d'informations sur notre site Internet : www.protec-beton.com

Protec Béton
20 rue Guirbaden
67120 MOLSHEIM

tel 03 88 38 00 31
fax 03 88 38 47 66
contact@protec-beton.com